



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FOIRE AUX QUESTIONS

Paris, le 15/07/2021

Mondes nouveaux

Appel à manifestation d'intérêt à l'attention des artistes et créateurs

1. Qui peut postuler ?

Ce projet s'adresse aux artistes, créatrices, créateurs, collectifs d'artistes, français ou résidant en France, dans les disciplines suivantes : arts visuels, musique, spectacle vivant, écritures, design et arts appliqués.

2. Y a-t-il une limite d'âge pour postuler ?

Le comité artistique portera une attention particulière à la jeune création sans que cette donnée ne soit pour autant un critère de sélection déterminant ou limitatif. Il n'y a pas de limite d'âge pour poser sa candidature.

3. Quelles sont les pièces à remettre dans le dossier ? Doit-on joindre un budget, un planning, des croquis des extraits ... ?

Les seules pièces indispensables sont le parcours professionnel (3000 signes espaces compris) et la note d'intention (6000 signes espaces compris). Tout autre pièce permettant de comprendre le projet (comme un budget par exemple) peut être ajoutée mais n'est pas nécessaire au stade de la candidature.

4. Doit-on proposer un projet s'inscrivant nécessairement sur l'un des sites de la liste proposée par le CMN et le CdL ?

La liste des sites est purement indicative. Les projets proposés peuvent être envisagés sur un ou plusieurs de ces sites, sur d'autres lieux, ou de façon virtuelle ou immatérielle. A ce stade de la candidature, les projets peuvent également ne pas être rattachés à un site.

5. Doit-on entrer en contact avec les sites envisagés ?

La phase de faisabilité des projets interviendra après sélection des dossiers. Il n'est donc pas nécessaire au stade de la candidature de faire des démarches auprès des lieux envisagés.

6. Peut-on visiter ou prendre rdv avec les sites présentés dans les listes ?

Au stade de la candidature, l'information à disposition de tous doit être similaire. Il appartient aux candidats qui ne connaîtraient pas les sites concernés, de s'imprégner des lieux accessibles librement ou de rechercher des informations sur les sites internet mis en lien.

7. Peut-on déposer plusieurs projets ?

Il est possible de déposer un projet et de sélectionner plusieurs lieux. Il n'est pas en revanche possible de poser plusieurs projets sous le même nom d'artiste.

8. L'allocation de recherche est-elle prévue pour couvrir les coûts de production ou les droits de présentation ?

Afin de disposer du temps et des conditions indispensables à la création pendant la phase d'étude, les candidats retenus se verront attribuer une allocation de recherche de 10.000 euros nets maximum. Cette somme ne correspond donc ni aux droits de présentation ni aux coûts de production du projet mais uniquement au temps consacré à la recherche dans la phase de faisabilité des projets.

9. Quelle sera l'enveloppe budgétaire proposée pour la production ?

L'enveloppe budgétaire variera en fonction de la nature des projets. Elle sera étudiée pendant la phase 2 et entendra couvrir l'intégralité des coûts inhérents à la réalisation et présentation du projet.

Pour toute question supplémentaire relative aux modalités de participation à l'appel à manifestation, vous pouvez vous adresser à mondes-nouveaux@culture.gouv.fr (*aucune candidature ne sera acceptée via cette adresse*)

RAPPEL DE CALENDRIER

3 phases

1. PHASE DE SELECTION

28 juin – 22 août 2021 inclus : dépôt des dossiers

- Etre artiste, créatrice, créateur, collectif (pas de structures, associations ou sociétés socio-culturelles, de labels, de distributeurs, etc.)
- Disciplines retenues : arts visuels, musique, spectacle vivant, écritures, design et arts appliqués
- Etre français ou vivant en France
- Une note d'intention, une présentation de son parcours artistique

2. PHASE DE PREFIGURATION

A partir de mi-septembre 2021

Versement de l'allocation, analyse des propositions et de la faisabilité des projets (rencontres avec les sites envisagés, études techniques et budgétaires)

3. PHASE DE REALISATION

D'octobre 2021 à Décembre 2022

Lancement des productions